

OBJET **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES
ANTICIPES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2014**

BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions du CGCT, pour l'année de renouvellement des assemblées, il est admis que le vote du BP peut avoir lieu au plus tard le 30 avril de l'année.

La Ville a donc fait le choix d'utiliser cette procédure et pour ce faire se propose de créer les ouvertures de crédits nécessaires afin d'assurer la continuité du déroulement des projets d'investissement jusqu'à la date de vote du budget 2014 en avril prochain.

Cette autorisation se fera conformément aux dispositions en vigueur dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013 (en dehors des chapitres relatifs aux emprunts).

Ces crédits seront ventilés aux chapitres suivants à hauteurs des montants indiqués :

- Chapitre 20 600 000 €,
- Chapitre 21 3 000 000 €,
- Chapitre 23 10 500 000 €,
- Chapitre 204 2 800 000 €,
- Chapitre 27 100 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES
ANTICIPES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2014**

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/7-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 9ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

*4 voix contre
(dont 1 vote par procuration)*

pour

↓
*Monsieur FOURNEL Dominique,
Monsieur VICTORIA René-Paul
et Madame CHEFIARE Claudine*

↓
autres élus présents et mandatés

Adopte l'autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement, conformément aux dispositions du rapport de la présente délibération à hauteur de :

- Chapitre 20 600 000 €,
- Chapitre 21 3 000 000 €,
- Chapitre 23 10 500 000 €,
- Chapitre 204 2 800 000 €,
- Chapitre 27 100 000 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13718-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE